

**Décret N°2014/270 du 29 juillet 2014 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec l'Association Internationale de Développement (IDA), un Accord de prêt d'un montant de 5,21 millions de Droits de Tirage Spéciaux (DTS), Correspondant à 8 millions de dollars US, soit environ 4 milliards de Francs CFA, pour le financement du projet régional de développement des Centres d'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest et du Centre.**

**Le Président de la République,**

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°2013/017 du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014 ;

Vu le décret N°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du gouvernement,

**Décète:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Ministre de l'Economie, de la Panification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec l'Association Internationale de Développement (IDA), un Accord de prêt d'un montant de 5,21 millions de Droits de Tirage Spéciaux (DTS), correspondant à 8 millions de dollars US, soit environ 4 milliards de Francs CFA, pour le financement du projet régional de développement des centres d'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest et du Centre.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

**Yaoundé, le 29 juillet 2014**  
**le Président de la République,**  
**(é) Paul BIYA**